

Inceste : la Région Île-de-France et le Centre Hubertine Auclert publient un rapport pour un plan d'action régional en Île-de-France et une campagne de prévention

À la demande de la Région Île-de-France, le Centre Hubertine Auclert a produit le rapport EVA afin de renforcer la politique régionale de lutte contre les violences sexuelles faites aux enfants. Une campagne de prévention auprès des jeunes entre 14 et 18 ans a également été lancée, #IncesteParlonsEn.

Au moins une personne sur dix est ou a été victime d'inceste¹. Cette violence nous concerne tous et toutes. Dans les cas de violences incestueuses, un membre de la famille utilise un ou une enfant comme objet sexuel et lui fait subir un écrasement physique et psychologique. « *L'agression sexuelle ou le viol d'une enfant au sein de sa famille est une violence si grande qu'on préfère ne pas y penser. Notre devoir collectif est de la regarder en face, et de protéger nos enfants avec des politiques publiques efficaces contre l'inceste* », insiste Marie-Pierre Badré, présidente du Centre Hubertine Auclert. Depuis la loi de 2021 dite « loi Billon », les viols et agressions sexuelles incestueuses sont reconnues comme des infractions autonomes.

Ensemble Vaincre l'inceste et s'en Affranchir (EVA) : le rapport du Centre Hubertine Auclert pour un plan d'action régional

Pour la première fois en France une assemblée régionale se saisit du sujet de l'inceste. Le rapport présenté au Conseil régional d'Île-de-France est le résultat d'une mission d'expertise confiée par la Région au Centre Hubertine Auclert pour l'élaboration d'un plan d'actions régional pour lutter contre les violences sexuelles faites aux enfants.

Pour Valérie Pécresse, présidente de la Région Île-de-France, « *avec ce rapport, nous avons de solides bases afin de poursuivre le travail engagé par la Région depuis 2019, et renforcer la politique régionale en matière de lutte contre les violences faites aux enfants. Il servira d'outil aux professionnel-les de la petite enfance, et à tous ceux qui interviennent auprès des jeunes, notamment sur le volet police-justice et dans les lycées.* »

Nommé en référence à Eva Thomas, première victime d'inceste à témoigner publiquement en 1986 à la télévision, le rapport du Centre Hubertine Auclert explore des actions concrètes pour encourager et accueillir la parole des victimes, repérer et signaler les cas d'inceste et de violences sexuelles dans le cadre familial, protéger les victimes par un accompagnement spécialisé et durable, et éduquer les enfants au droit à disposer de leur corps et au respect du corps d'autrui.

[Télécharger le rapport](#) ; la [synthèse du rapport](#)

Contre l'inceste, parlons-en pour agir » : la campagne

Parmi les recommandations du rapport EVA figure la nécessité de mener des campagnes de prévention des violences sexuelles faites aux enfants. Le Centre Hubertine Auclert lance ainsi la campagne #IncesteParlonsEn, pour informer les jeunes entre 14 et 18 ans et pour aider les personnels éducatifs et enseignants à repérer et signaler les situations d'inceste.

La campagne rappelle que la famille peut être un lieu de violences sexuelles et apporte du soutien aux victimes. « *Dans une société imprégnée par les violences de genre, il faut marteler que ce*



sont bien les agresseurs les coupables. Jamais les victimes », insiste Marie-Pierre Badré, présidente du Centre Hubertine Auclert.

Quatre affiches, une carte pour trouver de l'aide et un guide pour les personnels éducatifs et enseignants seront commandables gratuitement par tous les établissements scolaires franciliens dès le 17 novembre. Une discussion web aura également lieu sur Tiktok et Instagram, avec le hashtag #IncesteParlonsEn.

Pour trouver des informations et de l'aide :

www.incesteparlonsen.com

Retrouver tous les visuels de la campagne :

>> [affiches](#)

>> [guide pour les professionnel·les de l'éducation](#)

>> [carte aide pour les élèves](#)

Contacts presse :

Centre Hubertine Auclert - Lillian Legendre, lillian.legendre@hubertine.fr - 06 66 21 98 52

Région Île-de-France - Amélie Ghersinick - servicepresse@iledefrance.fr – 01 53 85 73 11

*Le **Centre Hubertine Auclert**, centre francilien pour l'égalité femmes-hommes, est un organisme associé du Conseil Régional d'Île-de-France. Il promeut l'égalité entre les femmes et les hommes et la lutte contre les violences faites aux femmes à travers l'Observatoire régional des violences faites aux femmes. Il apporte de l'expertise, des ressources et de la formation sur ces thèmes aux actrices et acteurs qui œuvrent sur le territoire francilien (collectivités, associations, syndicats, établissements scolaires).*

Chiffres clés et principaux constats issus du rapport EVA

L'inceste traverse tous les milieux sociaux et est une manifestation de domination fondée sur le sexe et l'âge :

- Les violences sexuelles subies dans l'enfance se déroulent majoritairement dans la famille (rapport CIASE 2021, enquête INSERM).
- 1 personne sur 10 a été victime d'inceste en France (IPSOS 2020).
- La moitié de ces violences a commencé avant 11 ans (dossier de presse, mémoire traumatique et victimologie).
- Le risque d'inceste est d'environ 4 à 6 fois plus élevé chez les filles (VIRAGE, 2015).
- L'agresseur est un homme dans 9 cas sur 10 (VIRAGE, 2015).
- 1 personne victime d'inceste sur 2 en parle : un quart dans l'année qui vient, et plus de la moitié au moins 10 ans après. Dans 7 cas sur 10 à un membre de l'entourage familial (Virage, 2015)
- Un nombre de condamnations en baisse entre 2007 et 2016 (Ministère de la Justice).



Bien nommer l'inceste pour sortir du tabou :

Pour l'anthropologue Dorothee Dussy, « le tabou de l'inceste, ce n'est pas de le commettre, mais d'en parler ». Il convient de nommer l'inceste plutôt que de parler de manière générale d'« abus sexuels », de « maltraitements », voire de « violences sexuelles » en occultant que les agresseurs sont des membres de la famille. Il convient à leur égard de parler de « pédocriminels ».

Les lourdes conséquences de l'inceste tout au long de la vie :

Les recherches ont montré que les violences sexuelles ont des conséquences psychotraumatiques majeures sur la santé physique et mentale des victimes, qui seront aggravées dans les cas d'inceste du fait du jeune âge de la victime, de la nature du lien avec l'agresseur (contexte d'emprise mêlant dépendance affective et domination), et la répétition et la durée des violences.

Les victimes peuvent souffrir également de troubles de l'apprentissage scolaire et de conséquences impactant durablement leur vie sociale, affective et professionnelle.

Une victime de violences sexuelles dans l'enfance sur trois déclare avoir subi d'autres agressions sexuelles au cours de sa vie (IPSOS 2000) : l'inceste fragilise les victimes et les surexpose à d'autres formes de violences sexuelles, notamment la prostitution, les violences conjugales, etc.

Une faible prise en compte de l'inceste dans les politiques publiques :

L'inceste a été dénoncé par les féministes dès les années 1980, mais il a été depuis sans cesse invisibilisé par un déplacement de l'attention sur les violences extra-familiales (l'émergence de la figure du « monstre pédophile » à partir des années 1990), le discrédit général de la parole des mineur-es (l'affaire Outreau au milieu des années 2000) voire plus récemment par le recours au faux « syndrome d'aliénation parentale » (ou « SAP ») par une partie du personnel du médical ou judiciaire visant à décrédibiliser la parole des mères lorsqu'elles dénoncent des violences sexuelles exercées sur leur enfant par leur (ex)partenaire.

En 2021, #*Metooinceste* et ses 80 000 témoignages en France a montré à la fois l'ampleur de ces violences mais aussi les insuffisances dans l'accompagnement des victimes. Malgré une avancée majeure depuis la loi de 2021 qui fait des viols et agressions sexuelles incestueuses des infractions autonomes, la relative inaction face à l'inceste à un coût important pour la société.

¹ Ipsos, 2020.